

Pourquoi une assurance pour un hôte étranger?

De nombreux citoyens de pays étrangers séjournant pour un certain temps avec un visa en Allemagne, dans l'UE ou dans les pays de l'espace Schengen y compris la Suisse et le Liechtenstein n'ont souvent qu'une couverture d'assurance insuffisante dans le pays d'accueil, voire aucune. Malheureusement, on ne peut toutefois jamais exclure totalement la maladie ou l'accident, qui impliquent des pertes financières considérables.

Que vous soyez en voyage privé ou d'affaires, avec l'assurance avantageuse Care Visa protect, vous êtes couvert vis-à-vis des frais des soins médicaux nécessaires.

Étendue territoriale/Durée

Le tarif Care Visa Protect s'applique aux entrées avec un visa en République fédérale d'Allemagne ou dans un pays de l'UE. La durée minimale du contrat au tarif Care Visa Protect est de 1 jour. La durée maximale d'assurance est de 92 jours. En cas de visa multiple, un nombre illimité de voyages est assuré, jusqu'à 92 jours au total par année d'assurance.

Description de la prestation

Dans le cadre de l'assurance maladie, nous vous remboursons les frais sur justificatifs en cas de maladie ou d'accident en Allemagne, en Autriche et dans tous les pays de l'UE ainsi qu'en Suisse, au Liechtenstein et dans les pays de l'espace Schengen, entre autres pour :

- ✦ Soins chez le médecin en ambulatoire
- ✦ Soins hospitaliers en catégorie de soins générale
- ✦ Traitements dentaires antalgiques et réparation de prothèses dentaires existantes
- ✦ Médicaments et pansements prescrits par un médecin
- ✦ Transport vers l'hôpital accessible le plus proche
- ✦ Repatriement en cas de décès d'une personne assurée ou les frais de sépulture jusqu'à 10.000,- EUR
- ✦ Transports de malades d'origine médicalement rationnel et prescrit par un médecin
- ✦ Prestation maximale par contrat : 50.000,- EUR

Remarques importantes

- ✦ L'assurance expire à la fin de la 75e année de l'assuré.
- ✦ La police d'assurance est votre justificatif de la couverture d'assurance souscrite. Un certificat d'assurance vous seront envoyés par nos services dès que votre demande aura été traitée.

Ce qui n'est pas assuré : exclusions

L'assureur ne garantit pas:

- ✦ les maladies et affections déjà existantes ou connues au début de la couverture d'assurance ou au début de la prolongation du contrat, ainsi que leurs suites, et les suites de telles maladies et d'accidents ayant fait l'objet de soins dans les six mois avant

le début de l'assurance ou avant le début de la prolongation du contrat.

Vous trouverez une description détaillée des prestations dans les conditions d'assurance.

Prime annuelle

Si vous souhaitez entrer plusieurs fois dans l'année en République fédérale d'Allemagne ou dans un pays de l'UE avec des visas multiples, vous pouvez souscrire au tarif Care Visa Protect pour un montant annuel de 110,- EUR, ou 215,- EUR.

Liste des primes Care Visa Protect

Prime par jour de l'assurance maladie	
jusqu'à 64 ans	65 - 74 ans
€ 0.85 / jour	€ 2.60 / jour

Prime minimale par personne: 8,50 €

Prime annuelle d'assurance maladie visa multiple pour un nombre illimité de voyages, jusqu'à 92 jours au total par année d'assurance.	
jusqu'à 64 ans	65 - 74 ans
€ 110,00 / an	€ 215,00 / an

Assurance accidents/Assurance responsabilité civile

Les frais de traitement des dommages accidentels sont couverts dans le cadre de l'assurance maladie. Les dommages d'invalidité permanente ne peuvent être couverts que par une assurance accidents. C'est pourquoi nous recommandons la souscription d'une assurance accidents.

Au-delà de l'assurance maladie, nous proposons (par contrat juridiquement distinct) une assurance responsabilité civile privée ou un pack assurance responsabilité civile privée + assurance accident comprenant :

Assurance responsabilité civile	Type S	Type M	Type XL
Montant forfaitaire garanti pour les dommages corporels et matériels	€ 1 Mio.	€ 2 Mio.	€ 2.5 Mio.
Frais d'expulsion en garantie en cas de déclaration de prise en charge du souscripteur vis-à-vis des autorités allemandes	€ 1.000	€ 2.000	€ 3.000
Assurance conjointe des dommages matériels aux biens immobiliers loués, franchise 10 %, minimum 250,00 € par sinistre	€ 10.000	€ 25.000	€ 50.000
Risque de perte de clés de logements (ou chambre ou appartement) privés, franchise 10 %, minimum 100,00 € par sinistre	-	-	€ 1.000
Franchise par sinistre	€ 250	€ 0	€ 0

Assurance accidents	Type S	Type M	Type XL
Montant de base pour invalidité	-	€ 30.000	€ 40.000
Montant maximal pour invalidité avec barème progressif 350 %	-	€ 105.000	€ 140.000
Capital décès en cas de décès accidentel	-	€ 15.000	€ 25.000
Frais de sauvetage après un accident	-	€ 7.500	€ 10.000
Chirurgie esthétique consécutive à un accident	-	€ 2.500	€ 5.000
Prime mensuelle*	€ 2	€ 4	€ 7.50

* La prime doit être payée en un paiement unique pour toute la durée de l'assurance. La couverture d'assurance n'est effective que si la prime a été payée intégralement. Vous trouverez l'étendue exacte des prestations dans les Conditions assurance accidents et responsabilité civile.